



Accusé à tort - Casier judiciaire

Par **ClementH**, le **07/07/2021** à **00:32**

Bonjour à vous,

Je me permets de vous contacter car je me trouve actuellement dans une situation assez particulière et gênante, voici le contexte :

Je passe en ce moment même mon concours de police (cadet de la république) et or mis les différentes épreuves qui se sont très bien passées, j'apprends hier lors de mon passage au commissariat .. que je possédais un casier judiciaire.

La commissaire a pu me donner quelques détails et en effet une situation concorde : Je travaillais en restauration en 2016, un client a voulu partir sans payer ce qui nous a contraint mon chef et moi à le retenir le temps de pouvoir prévenir la police (sans violence). Cet homme se débat, me porte un coup et arrive à s'enfuir. Après cette altercation, je décide d'aller déposer une plainte auprès de mon commissariat le plus proche.

Visiblement, je posséderai un casier judiciaire car cet homme aurait également porté plainte contre moi (pour faire opposition) en leur expliquant qu'il a été arrêté 8 jours à cause de ça suite à des coups que je lui aurai porté (on nage en plein délire).

J'aurai également reçu une convocation du juge à laquelle je me serai présentée ainsi qu'un papier que j'aurai signé stipulant que je reconnaissais les torts .. ce qui n'est jamais arrivé. Je me retrouve complètement démuni face à cette situation, car on m'accuse de faits qui sont faux et qui plus est risque de remettre en jeu ma potentielle carrière au sein de la police. J'aimerais savoir s'il était possible d'effacer ce casier judiciaire, seulement je lis un peu partout qu'il est nécessaire d'évoquer le lieu ou la condamnation à été prononcée. Quels sont les recours possibles pour ma situation s'il vous plaît ?
En vous remerciant par avance pour votre aide !

Par **Visiteur**, le **07/07/2021** à **08:43**

Bonjour

Ce lien devrait vous intéresser.

<https://www.arnes-ufa.com/spip.php?article1499>

Par **Zénas Nomikos**, le **07/07/2021** à **11:57**

Bonjour,

vous avez un casier judiciaire ou êtes vous fiché dans les fichiers des forces de l'ordre?

Il paraît impossible d'avoir un casier sans le savoir : B1, B2 et B3.

Pour avoir un casier il faut une condamnation pénale tandis que pour être fiché il suffit d'une décision du proc ou d'un opj.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420>